

**aire métropolitaine
toulousaine**

[identité] [territoire] [développement] [accessibilité] [économie] [recherche] [culture]

Projet de l'aire métropolitaine toulousaine

Penser en avance



novembre 2007

Sommaire

Éditorial	3
Introduction	4
I - L'ambition du projet de l'aire métropolitaine.....	6
II - Les objectifs stratégiques du projet de l'aire métropolitaine	8
III - Les axes du projet de coopération métropolitaine.....	10
1 ^{er} axe : Structurer le territoire métropolitain.....	12
2 ^e axe : Soutenir la créativité et l'innovation.....	18
3 ^e axe : Mutualiser les connaissances, coordonner l'action	26
IV - Construire une gouvernance métropolitaine	35
Annexes.....	37

Les intercommunalités partenaires de l'appel à coopération

Communauté d'agglomération
de Montauban Trois Rivières

Communauté d'agglomération
de l'Albigeois

Communauté d'agglomération
de Castres-Mazamet

Communauté de communes
du Pays de Pamiers

Communauté de communes
du Pays de Foix

Communauté de communes
du Saint-Gaudinois

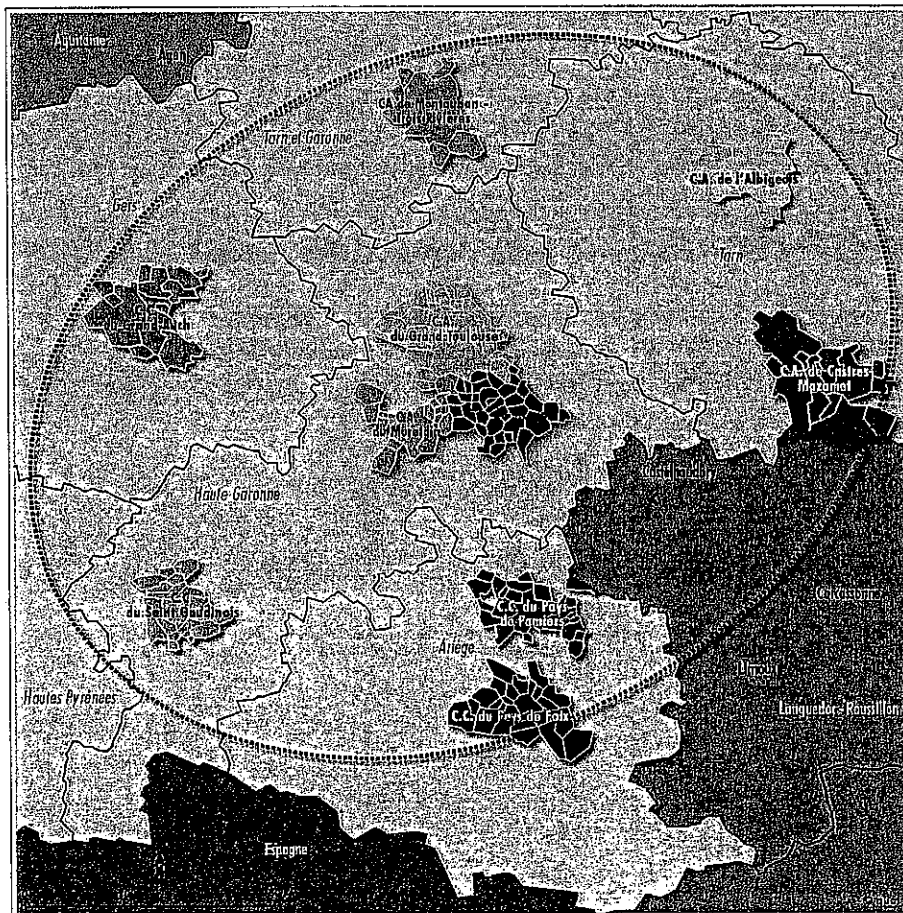
Communauté de communes
du Grand Auch

Communauté d'agglomération
du Sicoval

Communauté d'agglomération
du Muretain

Communauté d'agglomération
du Grand Toulouse

Syndicat mixte pour entreprendre et
mettre en œuvre la révision du schéma
directeur de l'agglomération toulousaine
(SMEAT)



Éditorial

Projet d'éditorial pour le projet métropolitain

En 2004, la DATAR fait le constat de la faiblesse relative des métropoles françaises à l'échelle européenne alors même que celles-ci sont motrices de la croissance de la croissance nationale. Un appel à projet est alors lancé et nous en sommes lauréats avec 14 autres métropoles depuis 2005.

Conscients des enjeux qui s'expriment à l'international, nous avons souhaité travailler à une échelle nouvelle, celle de l'aire métropolitaine toulousaine qui, autour de l'aire urbaine toulousaine associe les agglomérations moyennes de Montauban, Albi, Castres-Mazamet, Pamiers, Foix, Saint-Gaudens et Auch.

Le projet de coopération métropolitaine est le fruit d'un processus ouvert auquel de nombreux acteurs publics ou privés de l'aire métropolitaine ont pris part. La poursuite de la mobilisation de ces acteurs métropolitains autour des enjeux du rayonnement international est une condition essentielle de notre réussite.

Nous affirmons l'ambition de positionner l'aire métropolitaine toulousaine parmi les vingt premières métropoles européennes en 2020. Cela implique un certain nombre de chantiers pour satisfaire aux critères internationaux d'excellence mais surtout nous impose de construire l'identité métropolitaine qui sera vecteur de rayonnement et de différenciation. Dans les domaines culturel, du cadre de vie, de l'innovation et de l'économie de la connaissance ou encore des savoir-faire, l'aire métropolitaine toulousaine a les moyens de son ambition.

Le projet que nous adoptons aujourd'hui et dont nous engageons la mise en œuvre est une étape majeure pour l'aire métropolitaine toulousaine qui s'affirme, au même titre que Lyon, Lille, Marseille ou encore Bilbao, Munich ou Turin, comme territoire d'enjeux et comme moteur de croissance régional, national et européen. Une stratégie claire partagée par l'ensemble des acteurs métropolitains s'affirme et sa mise en œuvre devra s'appuyer sur une gouvernance métropolitaine dont le chantier est aujourd'hui ouvert.

La Conférence métropolitaine

Analyse du positionnement international de l'aire métropolitaine toulousaine (Algoe)

Trois lignes forces nous apparaissent fondamentales pour assurer un positionnement fort et durable de l'aire métropolitaine :

- La capacité du territoire à « choisir » et à investir massivement sur les décisions prises dans les secteurs économiques (déclinaisons industrielles de Galileo par exemple) en termes de positionnement géostratégique (choix de rattachement à l'arc méditerranéen) ;
- La consolidation indispensable vers l'international, aussi bien en termes d'attractivité que de rayonnement ;
- La nécessité de communiquer plus largement les valeurs, les qualités et les engagements de l'aire métropolitaine au niveau européen et international (plan stratégique marketing) ;

Analyse de l'identité métropolitaine (La Villemain)

L'identité de l'aire métropolitaine toulousaine est aujourd'hui morcelée, résultat d'une production symbolique très abondante mais non concertée de données, d'analyses, d'iconographies. Il ressort de l'analyse du territoire que l'ambition exprimée par les décideurs est faible. De même, la stratégie de développement du territoire métropolitain est invisible pour les acteurs extérieurs.

Les enjeux pour la construction d'une identité métropolitaine sont :

- l'expression politique de l'ambition commune au travers du projet mais également dans les actions de chaque communauté ;
- la mise en œuvre d'actions concrètes matérialisant l'aire métropolitaine pour ses habitants (transports, culture, université, économie) ;
- la mise en œuvre d'une gouvernance métropolitaine afin d'incarner cet espace ;

Introduction

CONTEXTE

Un appel à projet national...

En 2004, dans le cadre de ses travaux de prospective¹, la DATAR a mis en évidence 2 constats majeurs :

- la faiblesse relative des grandes villes françaises à l'échelle européenne (hors Paris), dans les domaines économiques et de la recherche ;
- l'importance de ces grandes villes pour le développement économique du territoire. Les Emplois Métropolitains Supérieurs (emplois les plus qualifiés dans les secteurs de pointe) représentent le tiers de la croissance nette des emplois depuis 15 ans.

Ces constats, qui ne constituaient pas une réelle nouveauté, se cumulaient avec d'autres analyses et, en particulier :

- la faiblesse de l'organisation administrative et politique territoriale qui est en décalage croissant avec les espaces de vie des français ;
- la faiblesse, voire l'absence de coopération entre les mondes économique, de la recherche et les institutions locales ;
- le développement en Europe et dans le monde de nouveaux modes de gouvernance d'échelle métropolitaine.

Pour répondre aux enjeux identifiés précédemment, la DATAR a lancé en 2005 l'appel à projet « Coopération métropolitaine ». Les candidats étaient invités à articuler leurs travaux autour de 6 thèmes :

- le rayonnement économique (nouveaux quartiers d'affaire, prospection internationale),
- la localisation d'emplois publics,
- l'accessibilité (aux aéroports, aide aux liaisons aériennes intra et extra-européennes), ingénierie et coopération métropolitaine,
- la recherche et l'enseignement supérieur,
- la culture et les arts.

... qui rencontre une réflexion locale

Les collectivités de l'aire urbaine toulousaine regroupées au sein du SMEAT avaient entamé un travail de cadrage des orientations du développement de leur territoire. Cette réflexion a été formalisée dans la Charte INTERSCOT de l'Aire Urbaine adoptée en janvier 2005.

Le modèle de développement qui y est retenu propose une structuration de l'aire urbaine autour du pôle urbain et de pôles d'équilibre. L'accent est mis sur la constitution au sein de l'aire urbaine de bassins de vie rapprochant habitat et emploi.

Les villes moyennes de l'aire métropolitaine y sont repérées comme « pôles d'appui » dont l'enjeu est d'éviter la mise en œuvre d'un scénario au fil de l'eau qui verrait le fort développement démographique de l'aire urbaine toulousaine s'agglomérer de manière concentrique autour du pôle urbain toulousain en faisant

peser une menace importante en termes d'étalement urbain et de consommation d'espaces qui constituent un cadre de vie de qualité. Il s'agit donc d'assurer un développement et de veiller à répartir les fonctions entre les polarités secondaires et le pôle urbain. L'objectif est d'accroître l'autonomie des territoires.

La candidature de l'aire métropolitaine toulousaine

Le président du SMEAT a pris l'initiative de réunir en mars 2005 les communautés de l'aire urbaine toulousaine, celles représentant les agglomérations moyennes proches ainsi que l'Etat et le Conseil Régional pour constituer la Conférence métropolitaine. Celle-ci a ensuite déposé la candidature de l'aire métropolitaine toulousaine en argumentant :

- sur les potentialités métropolitaines de cet espace (une croissance démographique forte, une économie dynamique, un pôle universitaire et scientifique d'envergure, une attractivité et une identité alliant modernité et tradition)
- sur les défis à relever (la gestion de l'afflux démographique, l'excellence économique, le rayonnement métropolitain, l'ouverture du territoire et sa connexion avec les principaux réseaux européens).

La candidature de l'aire métropolitaine toulousaine a été retenue par le gouvernement lors du CIADT du 15 août 2005.

La méthode de travail

La Conférence métropolitaine a confié au comité technique la charge de faire des propositions en vue d'une coopération métropolitaine. La méthode mise en œuvre a dans un premier temps été l'occasion de construire une connaissance partagée de l'aire métropolitaine toulousaine au travers de cinq référentiels thématiques (rayonnement économique, enseignement et recherche, accessibilité, mobilité et flux métropolitains, culture et arts, cadre de vie, métropolisation et villes moyennes) qui ont servi de base aux travaux d'ateliers thématiques². Ces derniers ont permis de dégager des forces et des faiblesses de l'aire métropolitaine avant d'identifier les enjeux sur lesquels positionner le projet métropolitain.

Parallèlement, deux études transversales commanditées à des bureaux d'études spécialisés sont venues mettre en perspective et structurer les travaux des ateliers. Un premier travail sur le positionnement international de l'aire métropolitaine sur les champs économique, universitaire et culturel qui a permis de poser le constat d'une aire peu repérée à l'international, souffrant de lisibilité en termes de gouvernance mais présentant cependant de fortes potentialités de positionnement.

Le deuxième travail a porté sur l'identité métropolitaine. Il a permis, après avoir posé le diagnostic de l'absence actuelle d'identité à l'échelle de l'aire métropolitaine, d'identifier les nombreux ingrédients qui seraient susceptibles de la matérialiser.

Enfin, la DIACT a accompagné l'aire métropolitaine dans ses réflexions sur son modèle de développement par la mise à disposition de Daniel Béhar du bureau d'études ACADIE. La mission d'accompagnement nationale a permis de poser et d'approfondir le modèle spécifique de développement articulé autour d'un pôle urbain important et d'un chapelet d'agglomérations moyennes.

Métropolisation et villes moyennes, Daniel Béhar, universitaire

Trois types d'organisation des espaces urbains se font jour : les réseaux, la plaque (phénomène de dilatation de l'espace urbain) et les quadrants (phénomène de spécialisation des espaces).

Alors que l'appel à projet de la DIACT porte sur la coopération et la compétitivité, il s'agit de construire une coopération pour une meilleure compétitivité.

Cette approche amène forcément à éliminer certains champs du projet de coopération comme l'habitat, l'aménagement urbain, etc. La coopération métropolitaine se justifie alors par :

- l'effet masse : ensemble, on est plus lourd pour exister ;
- une addition de forces : il s'agit de mutualiser et de mettre en synergie ;
- une complémentarité et un partage des rôles : il n'est pas envisageable d'être excellent sur tout, partout.

Le travail sur les villes moyennes, très pertinent sur la métropole toulousaine, permet une approche transversale du projet. Il s'agit de combiner sur ces espaces et en relation avec la ville centre, les enjeux territoriaux (plaque, cadran et réseau), les différents registres de coopération (synergie, complémentarité) en analysant différentes thématiques (tourisme, économie, enseignement, culture...).

2. Compétitivité et rayonnement économique à Castres.
Accessibilité, mobilité et réseaux à Montauban.
Culture et identité métropolitaine à Pamiers.
Métropolisation et villes moyennes à Albi.

I - L'ambition du projet de l'aire métropolitaine

Dans une communication du 13 juillet 2006, préparatoire au nouveau cycle de programme européen, la Commission Européenne reconnaît aux métropoles une place centrale dans la croissance et le développement de l'emploi au sein des régions en relevant deux enjeux majeurs : la cohésion sociale et la qualité environnementale afin de rendre la croissance durable mais aussi le renforcement de l'équilibre territorial au travers de l'Union. La caractéristique polycentrique de l'Union Européenne impose que se constituent des « *pôles de croissance qui profitent à de vastes territoires et contribuent au développement durable et équilibré des régions* ».

La Commission pointe ensuite six domaines d'action dont quatre intéressent directement le projet métropolitain :

- la ville attrayante (les transports, l'accessibilité et la mobilité - l'accès aux services et aux équipements - l'environnement naturel et physique - le secteur culturel) ;
- l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance ;
- la qualification de l'emploi ;
- la gouvernance territoriale (relation villes / régions, le développement durable urbain, la participation citoyenne et la participation aux réseaux de connaissance).

La Conférence métropolitaine a réaffirmé que la coopération métropolitaine prend sens dans le cadre européen.

Positionner l'aire métropolitaine toulousaine parmi les vingt premières métropoles européennes

L'aire métropolitaine a pour ambition de renforcer et développer son rayonnement et sa compétitivité à l'échelle européenne. L'objectif est ambitieux : positionner l'aire métropolitaine dans le peloton des métropoles européennes qui comptent en termes d'attractivité, de dynamisme économique, scientifique ou culturel à l'horizon 2020³.

Deux lignes directrices traversent le projet de coopération métropolitaine : le positionnement international de l'aire métropolitaine et la définition d'une identité singulière.

3. L'aire métropolitaine a été repérée comme "star montante" par le magazine Newsweek en 2006

La Conférence métropolitaine fait le constat qu'en dehors des critères d'équipements qui sont une condition nécessaire pour exister dans le cadre de la compétition internationale à laquelle sont soumises les métropoles, l'identité métropolitaine peut être un puissant vecteur de rayonnement.

Définir et conforter l'identité de l'aire métropolitaine toulousaine dépasse largement la seule définition d'une politique d'image ou de marketing territorial. L'identité territoriale s'ancre à trois niveaux à la fois :

- **le réel et le vécu des populations au quotidien** : les liaisons entre pôles au sein de l'aire métropolitaine, les parcours résidentiels, de formations, de loisirs,
- **le symbolique** : les discours et l'expression politique sur le devenir de la métropole et ses projets, les représentations iconographiques, cartographiques, artistiques, cinématographiques, littéraires...
- **l'imaginaire** : les mythes qui fondent la mémoire collective, les espoirs, les désirs ainsi que les fantasmes et les peurs.

Dans cette perspective, la stratégie métropolitaine reposera d'une part sur un travail de "mise à niveau" afin d'atteindre les standards internationaux et d'autre part sur la mise en œuvre d'une différenciation pour rendre l'aire métropolitaine lisible sur la scène internationale.

Ces deux approches complémentaires participeront de la construction de l'identité métropolitaine aujourd'hui morcelée, fragmentée et peu dynamisante.

Proposer un modèle de développement original de l'aire métropolitaine

L'aire métropolitaine associe à l'aire urbaine toulousaine une constellation d'agglomérations moyennes. Le projet propose une vision du territoire qui, sans nier le rôle fondamental de l'aire centrale dans la dynamique métropolitaine, se veut une alternative à une vision « mono-polaire ». Les enjeux de mutualisation, de complémentarité, de maillage de l'espace métropolitain sont à imaginer à cette nouvelle échelle.

II - Les objectifs stratégiques du projet de l'aire métropolitaine

Atteindre les standards internationaux en termes de fonctions métropolitaines

■ Accessibilité

L'aire métropolitaine est à l'écart des principaux flux de passagers et de marchandises routiers et ferroviaires. En dehors de l'aérien, aucun mode de transport n'est à la hauteur (en capacité et en qualité) de l'ambition européenne de la métropole. Elle doit être reliée à Paris mais aussi à Lyon et Barcelone. Elle peut argumenter sur ce point en se présentant comme une alternative dans les liaisons Espagne-Europe qui aujourd'hui se concentrent sur deux axes : les deux extrémités des Pyrénées puis la façade atlantique ou la vallée du Rhône qui est largement saturée. Le développement du fret ferroviaire est un enjeu européen. L'aire métropolitaine toulousaine peut en faire un axe de développement notamment avec l'Espagne. Enfin, au vu des études prévisionnelles de trafic, la préservation des capacités aéroportuaires et le renforcement de l'offre⁴ sont des enjeux essentiels.

■ Mobilité interne

La mobilité interne à l'aire métropolitaine, de par sa structuration polycentrique, impose un système de transport efficace et multimodal. Les liaisons entre l'agglomération centrale et les villes moyennes doivent être performantes aussi bien en termes routier que ferroviaire. Les gains de temps de transport routier effectués sur certaines radiales ces dernières années sont à préserver. Ils risquent en effet de subir l'engorgement prévisible du périphérique toulousain notamment. Le maillage de l'aire métropolitaine passe aussi par la structuration du réseau entre villes moyennes. Parallèlement, la mise en œuvre de liaisons ferroviaires régulières et performantes (cadencement) interconnectées aux réseaux urbains est un enjeu de renforcement de la cohésion métropolitaine.

Enfin, la mise en place d'une desserte de qualité en transports collectifs des équipements métropolitains (aéroports, gares, centres de congrès, universités, espaces culturels ou sportifs) renforcera l'attractivité de l'aire métropolitaine.

■ Équipements métropolitains

Les acteurs internationaux attendent d'une métropole qu'elle offre un certain niveau de services aux habitants mais aussi aux entreprises. Atteindre ce niveau dans les domaines de la santé, de la formation⁵, des équipements d'accueil de manifestations économiques ou culturelles⁶, de la sécurité, des technologies de communication⁷ ou de l'offre d'immobilier d'entreprise⁸ est une priorité. Un repérage précis des offres des métropoles comparables permettra de préciser les sauts qualitatifs à engager sur l'agglomération centrale mais aussi dans les villes moyennes.

4. Progression de 41 % du nombre de passagers entre 1996 et 2006 où il s'est établi à 5 956 552. Cependant, l'aéroport ne compte que 25 destinations internationales régulières.

5. Première citation d'une université toulousaine dans le classement Shanghai : Toulouse 3 en 289^e position en 2006. Un seul lycée international, à Colomiers.

6. Centre de congrès, zénith, scène nationale,... mais aussi hôtels quatre et cinq étoiles par exemple.

7. Le centre-ville de Londres, la ville de Philadelphie ou encore Mountain view (siège de Google) ont développé une infrastructure Wi-Fi sur leur territoire permettant un accès libre à Internet aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, touristes ou professionnels en déplacement.

8. L'aire urbaine toulousaine a connu une année 2006 exceptionnelle en surface d'immobilier d'entreprise mis en chantier (170 000 m²) mais reste un site ne disposant actuellement pas d'immeuble aux standards internationaux et très faiblement repéré par les investisseurs étrangers.

Se différencier pour faire valoir ses particularités, une identité propre

■ Attractivité et qualité de vie

Le maintien et le renforcement d'un cadre de vie attractif fait partie des fondamentaux des métropoles⁹. L'aire métropolitaine faisant face à une forte pression démographique, elle doit se donner les moyens d'éviter une urbanisation incontrôlée fortement consommatrice d'espace en s'appuyant sur les pôles urbains que constituent les villes moyennes. Cela passe par une volonté politique forte dont la traduction pourrait notamment se faire au travers d'une concertation entre les différents SCOT (schéma de cohérence territoriale).

■ Culture et créativité

Une métropole qui rayonne est une métropole créatrice. L'enjeu pour l'aire métropolitaine est de pouvoir mettre en scène à l'international les créations et les spécificités de sa vie culturelle. Le couple arts et sciences paraît être un des angles d'attaque permettant de marquer une spécificité. Il s'agit de construire une stratégie de développement qui repose sur un territoire, des acteurs et une volonté de diffusion. Cela peut se traduire par la mise en place d'événementiels forts.

■ Compétitivité et savoir-faire

L'aire métropolitaine porte deux (bientôt trois) pôles de compétitivité¹⁰. Cela offre aux compétences développées en son sein de nouveaux leviers de financement ainsi qu'un nouvel espace de gouvernance et accroît leur visibilité internationale. Le renforcement des fonctions métropolitaines passe par l'accueil d'entreprises internationales, de sièges sociaux et des fonctions financières. L'enjeu est de faire de l'aire métropolitaine un bassin d'emplois qualifiés dynamique¹¹ mais aussi un secteur attractif pour les investisseurs internationaux (notamment en immobilier tertiaire¹²). L'aire métropolitaine doit mener une politique offensive de communication sur ses savoir-faire et ses atouts.

Un travail précis de définition des leviers de développement de l'économie de la connaissance est un axe stratégique majeur pour l'aire métropolitaine.

■ Innovation et recherche

La culture scientifique et universitaire est une des caractéristiques de l'aire métropolitaine toulousaine. La présence de nombreux laboratoires et d'une forte densité de chercheurs est une opportunité de développement économique. L'enjeu est de permettre une meilleure traduction économique de cette formidable densité de chercheurs et d'étudiants. Cela passe par les pôles de compétitivité mais pas uniquement. L'ouverture des laboratoires sur la ville est un enjeu de compétitivité du territoire métropolitain.

9. Le 3^e forum urbain mondial qui s'est tenu à Vancouver en 2006 avait pour thème : « Notre avenir : des villes durables - Passer des idées à l'action »

10. Cancer-bio-santé, Aéronautiques, Espace et Système Embarqués, Agrimp Innovation

11. L'aire dotée d'une masse critique d'entreprises permettant une mobilité professionnelle des personnes hautement qualifiées

12. La création d'un quartier d'affaires regroupant au minimum 100 000 m² de bureaux a été évoquée par les professionnels comme une des actions de repositionnement de l'aire métropolitaine sur le marché européen de l'immobilier tertiaire.

III - Les axes du projet de coopération métropolitaine

La mise en œuvre de l'ambition métropolitaine dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques se traduit par un programme pluriannuel d'actions regroupées sous trois axes. Chaque action fait l'objet d'une analyse spécifique permettant de mesurer son impact sur la construction de l'identité métropolitaine et la mise en œuvre du modèle de développement de l'aire métropolitaine.

► 1^{er} axe : Structurer le territoire métropolitain

Sont reprises dans cet axe, les actions qui définissent l'armature fonctionnelle du territoire métropolitain. Il s'agit aussi bien des infrastructures de transport physiques ou numériques que de l'articulation et du renforcement des équipements d'intérêt métropolitain (universités, équipements sportifs ou culturels, espaces de congrès...). Ces actions répondent au nécessaire saut qualitatif que doit effectuer l'aire métropolitaine pour lui permettre d'atteindre les standards internationaux.

► 2^e axe : Soutenir la créativité et l'innovation

Les fondamentaux de l'économie mondiale ont changé depuis quelques années. L'économie de la connaissance devient le facteur clé de la croissance des métropoles.

L'économie de la connaissance implique de se concentrer sur les industries et les secteurs au sein desquels les idées, l'innovation et les technologies produisent une large part de la valeur ajoutée.

L'aire métropolitaine toulousaine devra également attirer mais aussi former davantage de spécialistes des nouvelles technologies et des industries créatives. De par son tissu économique et les industries de pointe qui le composent, de par son système de formation supérieure, l'aire métropolitaine possède des atouts pour jouer un rôle important sur la scène de l'économie de la connaissance. Elle doit s'obliger à penser en avance.

Les actions à mener concernent le renforcement de ses capacités d'innovation, de mise en œuvre des applications liées aux nouvelles technologies développées. Elles trouvent naturellement une traduction dans les pôles de compétitivité. Les PME qui caractérisent le tissu économique métropolitain doivent cependant être soutenues de façon spécifique notamment sur le plan financier dans leurs efforts d'innovation.

Relèvent de cet axe, les actions qui participent à un renforcement des spécificités locales, à leur développement dans une logique de complémentarité et d'une meilleure compétitivité globale de l'aire métropolitaine. Parce que l'échelle de travail change, parce qu'une stratégie commune s'affirme, de nouveaux champs de développement peuvent être investigués avec une ambition européenne.

► 3^e axe : Mutualiser les connaissances, coordonner l'action

Cet axe regroupe les actions de maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Celles-ci concernent la création d'espaces ou d'outils de concertation, le recueil et le traitement d'informations et de données mais aussi des actions de communication communes à l'ensemble des communautés engagées dans la coopération métropolitaine.

La Conférence métropolitaine, dans la conduite du Projet métropolitain, sera amenée à intervenir à trois niveaux : la maîtrise d'ouvrage directe, l'animation ou la coordination de dispositifs en vue de la production de contributions, le portage d'actions de partage et de défense des intérêts métropolitains.

Cela se traduit par un double enjeu de reconnaissance institutionnelle et de portage des orientations qui se dégageront du projet métropolitain. La réponse à ces enjeux passe par une structuration de la Conférence métropolitaine.

Axes Actions

Axe 1 : Structurer le territoire métropolitain	Action 1-1 : Renforcer l'accessibilité de l'aire métropolitaine
	Action 1-2 : Initier le travail d'intégration des modes de transports en commun
	Action 1-3 : Développer les services associés aux réseaux de haut et très haut débit
Axe 2 : Soutenir la créativité et l'innovation	Action 2-1 : Renforcer les compétences scientifiques de l'aire métropolitaine
	Action 2-2 : Développer une stratégie sur les industries créatives
	Action 2-3 : Faire de la culture métropolitaine un vecteur de rayonnement international
	Action 2-4 : Construire l'identité métropolitaine
Axe 3 : Mutualiser les connaissances, coordonner l'action	Action 3-1 : Oeuvrer à une cohérence territoriale métropolitaine
	Action 3-2 : Mettre en réseau les services de développement économique
	Action 3-3 : Développer un observatoire des dynamiques socio-économiques de l'aire métropolitaine
	Action 3-4 : Positionner l'aire métropolitaine sur la scène internationale

1^{er} axe : STRUCTURER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

ACTION 1-1

Renforcer l'accessibilité de l'aire métropolitaine

L'aire métropolitaine est à l'écart des principaux flux de passagers et de marchandises routiers et ferroviaires. En dehors de l'aérien, aucun mode de transport n'est à la hauteur (en capacité et en qualité) de l'ambition européenne de la métropole. Elle doit être reliée à Paris mais aussi à Lyon et Barcelone. Enfin, aux vues des études prévisionnelles de trafic, la préservation des capacités aéroportuaires et le renforcement de l'offre sont des enjeux essentiels.

Pour répondre à l'enjeu d'accessibilité, l'aire métropolitaine doit travailler sur les différents modes de liaisons vers l'international :

- **par le fer** : le TGV vers Paris est une priorité et devrait être une réalité en 2016. La liaison à grande vitesse vers Narbonne est une nécessité afin d'être relié au réseau grande vitesse méditerranéen. La liaison vers l'Espagne en traversant les Pyrénées (TCP par feroutage) est un axe d'avenir.
- **par les airs** : l'aéroport de Toulouse-Blagnac peut s'avérer à terme saturé. Il est d'ores et déjà une source de nuisances importantes pour de très nombreux riverains de par son positionnement en proximité immédiate de l'urbanisation. Il est donc nécessaire d'anticiper pour préserver à terme les capacités aéroportuaires de la métropole, en assurant la maîtrise foncière et le gel de l'urbanisation sur les espaces nécessaires.
- **par la route** : les liaisons vers Barcelone (par les tunnels pyrénéens) et vers Lyon (par le Massif Central) sont les deux axes importants qui permettraient de parfaire l'accessibilité routière de Toulouse. Le contournement routier de l'agglomération toulousaine doit être pensé dans un double objectif : permettre une fluidité sur une liaison nationale (Méditerranée - Atlantique) mais aussi renforcer l'armature de transport au sein de l'aire métropolitaine et notamment vers et entre agglomérations moyennes

Ces actions centrées sur les grandes infrastructures internationales sont des leviers forts d'identité. Elles concernent un vaste public qui les considère comme des opérations de moyen et long terme mais elles nécessitent des investissements immédiats. Ce sont des réalisations de base indispensables pour accéder aux standards de services d'une métropole européenne. Toutefois la Conférence ne dispose ici que d'une position fragile de lobbying.

Enjeux	Positionner l'aire métropolitaine comme un pôle d'échange accessible : • par les airs en préservant les capacités de développement aéroportuaire • par le train depuis le réseau européen à grande vitesse (Paris, Barcelone, Marseille), • par la route en complétant le réseau routier (Barcelone, Lyon), Innover dans les modes de financement des infrastructures lourdes.
Feuille de route	L'aire métropolitaine, sans revendiquer aucune maîtrise d'ouvrage, mènera une action de présentation de sa stratégie d'accessibilité et de soutien auprès des maîtres d'ouvrage potentiels des infrastructures majeures en terme d'accessibilité qui répondent aux enjeux métropolitains. Elle mènera une réflexion sur le financement des infrastructures (sources de financement, recherche de partenaires, ...).
Ambition	
Initiatives	1 - Constituer une veille La Conférence métropolitaine doit se doter d'un outil permettant de suivre la mise en œuvre des opérations engagées mais également les évolutions en terme d'accessibilité métropolitaine. • constituer une base de données sur l'ensemble des infrastructures en projet ayant un impact sur l'accessibilité de l'aire métropolitaine • identifier les sources d'information et organiser la collecte, le traitement et la diffusion des données recueillies • suivre les travaux des organismes nationaux ou européens sur le thème de l'accessibilité métropolitaine pour analyser les choix stratégiques des autres métropoles, mais aussi mesurer les évolutions des modes de faire ou de penser. 2 - Ecrire un Livre Blanc Celui-ci devra reprendre, en les complétant, les travaux réalisés dans le cadre du Référentiel Transport et de l'Atelier métropolitain qui s'est déroulé à Montauban. Il déclinera également en scénario les opportunités et menaces identifiées. Il sera la base de réflexion sur l'accessibilité métropolitaine qui sera soumise aux partenaires de la Conférence métropolitaine. • proposer à partir des opportunités et menaces issues du Référentiel métropolitain différents scénarios d'évolution de l'aire métropolitaine en fonction de choix stratégiques sur les questions d'accessibilité • mener les études complémentaires permettant d'étayer ces propositions (faisabilité, exemple d'autres métropoles, financement, ...). 3 - Construire et porter une stratégie d'accessibilité La Conférence, nourrie par les travaux du livre blanc et le suivi de la cellule de veille construira sa stratégie d'accessibilité. Il s'agit d'identifier les cibles de cette action mais aussi de construire les argumentaires. Elle pourra pour cela identifier des partenaires potentiellement moteurs sur les enjeux métropolitains. • construire l'argumentaire métropolitain sur l'accessibilité • définir les modes innovants de financement • identifier et rencontrer les « alliés » potentiels de l'aire métropolitaine • définir un programme de rencontres avec les décideurs, financeurs, opérateurs, ...
Organisation du partenariat	• Le premier niveau de partenariat concerne les acteurs qui potentiellement sont mobilisables aux côtés de l'aire métropolitaine dans la défense d'enjeux communs. Peuvent être concernés : la CCI, le Conseil régional, les provinces de Catalogne ou d'Aragon, les associations de promotion d'un axe ou d'un mode de transport (Eurosud transport par exemple). • Le second niveau concerne les maîtres d'ouvrages potentiels, les opérateurs et les financeurs : Etat, CCI, RFF, SNCF, compagnies aériennes, sociétés d'autoroute, Caisse des Dépôts et Consignations,... • Le troisième niveau est d'ordre technique. Il s'agit de construire un partenariat permettant notamment le recueil de données régulières permettant à la Conférence métropolitaine d'adapter et d'actualiser ses argumentaires et ses propositions. Il doit permettre d'organiser la veille sur le suivi des projets, mais également d'un point de vue prospectif sur l'évolution à l'échelle européenne des modes de déplacement et des enjeux d'accessibilité.
Calendrier	• D'ici juin 2008 : faisabilité et mise en place de la cellule de veille. • D'ici fin 2008 : étude d'opportunité et écriture du Livre Blanc. • 2008/2009 : organisation de la diffusion et du portage de la stratégie d'accessibilité métropolitaine.

1^{er} axe : STRUCTURER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

ACTION 1-2

Initier le travail d'intégration des modes de transports en commun

L'aire métropolitaine est polycentrique. Assurer une mobilité entre les pôles urbains est un enjeu majeur en termes de développement durable, d'aménagement et d'attractivité. Il s'agit également de permettre un accès performant non routier aux infrastructures métropolitaines (aéroport, gare TGV, universités...) depuis chaque pôle urbain.

Les trois communautés de l'aire urbaine toulousaine ainsi que celles de Montauban, Albi et Castres sont couvertes par un PTU. Le Conseil Régional a fait part de sa volonté de renforcer les liaisons entre le pôle toulousain et les agglomérations moyennes qui composent l'aire métropolitaine.

La mise en place d'un réseau métropolitain de transport collectif interconnecté se traduit par une offre combinée performante en termes de temps, de confort et de coût. Il s'agit d'interconnecter les réseaux existants quel que soit leur mode ainsi que de renforcer l'offre et donc parfois les infrastructures en s'appuyant sur un diagnostic précis de l'organisation actuelle et d'un recensement des attentes et des besoins.

Les actions seront construites dans le but de traiter l'ensemble du territoire de l'aire métropolitaine avec équité du point de vue des transports collectifs, d'harmoniser les systèmes de transport au travers de la mise en œuvre de l'intermodalité et d'une interopérabilité. L'objectif est de placer l'usager au centre du dispositif en rendant ce dernier plus performant en termes de coût, en cohérence avec les actions issues de ce projet en faveur d'une mobilité aisée pour un vaste public peuvent être un puissant levier d'identité. Elles génèrent non seulement une cohésion territoriale et sociale mais aussi une réelle appropriation de l'identité métropolitaine car elles sont ancrées dans les usages quotidiens et constituent des signes visibles d'une gestion publique des services à la population. Ces opérations présentent l'intérêt d'une faisabilité à court terme avec un pouvoir de coordination important de la Conférence. Les partenaires sont présents et les moyens propres mobilisables. Les actions engagées par la Région dans ce domaine constituent un point d'appui non négligeable.

Enjeux	• Promouvoir le développement des transports collectifs • Renforcer la cohésion interne de l'aire métropolitaine • Mettre en œuvre une gestion intégrée du transport de voyageurs • Développer une offre correspondant aux besoins des usagers et rendre cohérents les modes de déplacement • Atteindre un niveau d'offre innovant et performant
Feuille de route	• L'aire métropolitaine est polycentrique. Assurer une mobilité entre les pôles urbains est un enjeu majeur en terme de développement durable, d'aménagement et d'attractivité. Il s'agit également de permettre un accès performant non routier aux infrastructures métropolitaines (aéroport, gare TGV, universités, ...) depuis chaque pôle urbain. Les trois communautés de l'aire urbaine toulousaine ainsi que celles de Montauban, Albi et Castres sont couvertes par un PTU. Le Conseil Régional a fait part de sa volonté de renforcer les liaisons entre le pôle toulousain et les agglomérations moyennes qui composent l'aire métropolitaine. • L'objectif est de placer l'usager au centre du dispositif en lui proposant des modes de déplacements interconnectés et interopératoires et donc un réseau de transports collectifs de l'espace métropolitain se traduisant par une offre combinée performante en termes de temps, de confort, de coût et de lisibilité. Il s'agit d'interconnecter les réseaux existants quel que soit leur mode ainsi que de renforcer l'offre et donc parfois les infrastructures en s'appuyant sur un diagnostic précis de l'organisation actuelle et d'un recensement des attentes et des besoins. • Les actions seront construites dans le but de traiter l'ensemble du territoire de l'aire métropolitaine du point de vue des transports collectifs et d'harmoniser les systèmes de transport à travers la mise en œuvre de l'intermodalité et d'une interopérabilité. La mise en place d'un partenariat efficace est le socle de ces actions. • Les actions issues de ce projet en faveur d'une mobilité aisée pour un vaste public peuvent être un puissant levier d'identité. Elles génèrent non seulement une cohésion territoriale et sociale mais aussi une réelle appropriation de l'identité métropolitaine car elles sont ancrées dans les usages quotidiens et constituent des signes visibles d'une gestion publique des services à la population. Certaines opérations présentent une faisabilité à court terme à partir et en accompagnement notamment des initiatives engagées par la Région.
Initiatives	• Définir un cahier des charges pour l'établissement d'un diagnostic du système de transport métropolitain. En abordant la mobilité au sein de l'aire métropolitaine de manière globale, l'objectif est de définir les critères pour une meilleure performance du service. • Construire le partenariat en particulier avec la Région Midi Pyrénées qui est, compte tenu de ses compétences et de sa territorialité, un acteur intégrateur en terme d'organisation des déplacements. La région a engagé une démarche de développement de l'intermodalité entre les différents moyens de transports irrigant le territoire de Midi Pyrénées, à laquelle des autorités organisatrices ont d'ores et déjà adhéré. Il s'agit de déterminer et permettre les conditions favorisant la mise en œuvre de cette démarche avec les différents acteurs de l'Aire Métropolitaine • Proposer, en analysant les nombreuses réalisations françaises ou européennes en matière de tarification intégrée, de billettique commune et d'information partagée, des solutions favorisant l'organisation de l'intermodalité et de l'interopérabilité sur le territoire de l'Aire Métropolitaine.
Organisation du partenariat	• Groupe de travail des AOTU de la conférence métropolitaine • Groupe projet avec la Région et les acteurs des déplacements en transports collectifs sur le territoire métropolitain. • Les possibilités d'intermodalité et d'interopérabilité sur le territoire métropolitain donneront le cadre des partenariats spécifiques à mettre en œuvre.
Calendrier	1^{er} semestre 2008 • Mobilisation des acteurs • Constitution du groupe de travail métropolitain • Construction du partenariat avec la Région • Constitution du groupe projet avec la Région et les acteurs des déplacements en transports collectifs 2^{ème} semestre 2008 • Partage d'expériences et d'éléments diagnostic • Détermination et construction des premières actions Fin 2008 • Premier bilan d'étape

1^{er} axe : STRUCTURER LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

ACTION 1-3

Développer les services associés aux réseaux de haut et très haut débit

Le principal enjeu se situe au niveau de la fourniture de services haut débit de qualité supérieure aux entreprises.

L'aire métropolitaine fait le constat que son efficacité dépendra de la mise en réseau des agglomérations qui la constituent. C'est pourquoi la mise en place d'infrastructures de communication à haut débit est un des éléments d'amélioration de sa compétitivité.

Au-delà des réseaux, il est important de se préoccuper des services et notamment de faire exister l'aire métropolitaine toulousaine sur la carte des nœuds d'échange de l'Internet.

Aujourd'hui, l'aire métropolitaine n'est pas dans une configuration optimum pour tirer profit du développement de l'économie numérique. Malgré de nombreuses initiatives publiques, notamment pour favoriser le développement de l'infrastructure, la valeur ajoutée des services haut et très haut débit reste faible (ex : e-administration, services de stockage de données, services de santé numériques, ...).

Un état des lieux des équipements, services, initiatives publiques et privées est indispensable avant que soient définies des orientations et des opérations qui pourront être des leviers de notoriété et d'attractivité à l'échelle européenne pour des entreprises à haute valeur ajoutée. La définition de domaines spécifiques ancrés sur le potentiel local s'avère indispensable (imagerie, santé...), de même que les conditions d'accès de proximité pour les entreprises et les particuliers.

Enjeux	Les enjeux sont de renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire de l'aire métropolitaine : • par l'optimisation du suivi et de la mise en cohérence des infrastructures à haut et très haut débit, • par la mise en œuvre d'organisations en réseau qui favoriseront l'émergence de services à valeur ajoutée sur l'aire métropolitaine, • par l'utilisation de plate-formes applicatives qui feront appel au TIC afin de concourir au développement durable.
Feuille de route	Les technologies de l'information et de la communication constituent l'un des facteurs pouvant contribuer tout à la fois au rayonnement territorial, à l'amélioration de l'accessibilité aux services et à la mise en réseau des acteurs de l'aire métropolitaine. Cette démarche doit également permettre de concourir à des objectifs de développement durable à l'échelle de l'aire métropolitaine. Elle engagera des étapes d'études et de missions d'assistance visant la mise en œuvre opérationnelle d'outils et de plate-formes des services à valeur ajoutée grâce à l'usage des TIC.
Ambition	
Initiatives	1 - Constituer un outil de veille et de gouvernance des hauts débits La création d'un observatoire sur les réseaux (DSL, FTTH, Mobile, ...) doit être vue comme la mise en place d'un outil de gouvernance et de valorisation des politiques en faveur du développement du haut et très haut débit, adressé notamment aux acteurs économiques : • collecte et traitement des données sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, • création d'une interface de publication Web et intranet, • mise à jour annuelle des données. 2 - Organisation et coopération en réseau L'hypothèse qui consiste à utiliser les TIC comme vecteur d'une démarche de développement durable dans le cadre de l'aire métropolitaine toulousaine exige des pratiques innovantes et porteuses d'une exemplarité de la part des collectivités, comme par exemple la création d'une salle de réunions virtuelle ou d'autres formes d'organisation combinant les technologies de l'information et de la communication. Ces équipements peuvent être en premier lieu mis au service des acteurs et partenaires de la coopération métropolitaine. 3 - "Aire Métropolitaine Toulousaine 2.0" L'aire métropolitaine peut être un lieu privilégié pour développer les usages de l'Internet : mobilité, hauts et très hauts débits, commerces et services à domicile, logistique "temps réel", télétravail, télésurveillance, immatériel, transports "intelligents", capteurs environnementaux, communautés en ligne, démocratie locale, accès publics, télé-santé, Le numérique n'est évidemment pas à l'origine de toutes les transformations, ni une solution unique. Mais on le rencontrera à l'intérieur de presque toutes les activités, et de presque toutes les réponses innovantes aux défis de l'attractivité et de la compétitivité, de la qualité de vie, de la cohésion sociale, de la sécurité, du dynamisme culturel, ... C'est pourquoi la mise en place d'une conférence permanente de réflexion entre l'ensemble des acteurs et partenaires de la coopération métropolitaine permettra de faire émerger idées, solutions et hiérarchisation des actions.
Organisation du partenariat	• Observatoire : toutes les collectivités et les opérateurs privés qui disposent d'infrastructures de télécommunications sur l'aire métropolitaine. Peuvent être concernés également : les CCI, les structures d'aménagement, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, • Aire Métropolitaine Toulousaine 2.0 : au-delà des membres de l'aire métropolitaine les opérateurs et les financeurs que sont : Etat, Région, Départements, CCI, SNCF, Régies, sociétés d'autoroute, sociétés concessionnaires des services publics, Caisse des Dépôts et Consignations, ...
Calendrier	Fin du 1^{er} semestre 2008 : • ouverture d'un observatoire des infrastructures à haut et très haut débit. • lancement de la première conférence et de l'animation "Aire Métropolitaine Toulousaine 2.0" 2^{ème} semestre 2008 : • septembre 2008 : mise en réseau des organisations de l'aire métropolitaine (création d'une salle de réunions virtuelle) • décembre 2008 : plénière de "Aire Métropolitaine Toulousaine 2.0" et choix de deux projets 2.0. 2009 : • Lancement des premiers projets 2.0 • Poursuite de l'animation "Aire Métropolitaine Toulousaine 2.0".

2^e axe : SOUTENIR LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

ACTION 2-1

Renforcer les compétences scientifiques de l'aire métropolitaine

L'aire métropolitaine toulousaine est riche d'un tissu scientifique aussi bien industriel qu'universitaire. La densité de laboratoires et de chercheurs qui en découle est un atout. Le pôle scientifique de l'aire urbaine s'articule autour de 9 pôles d'excellence, associant des laboratoires, des établissements de formation et des industriels, sur des champs très diversifiés (sciences fondamentales, biotechnologies, TIC, sciences sociales, ...).

L'enjeu est de parvenir à renforcer cette position afin d'être encore plus efficace dans la traduction économique et le développement de la compétitivité métropolitaine.

La valorisation, le développement et la prise en compte des compétences des agglomérations moyennes au sein du système métropolitain est un enjeu majeur dans le renforcement de la compétitivité de l'aire métropolitaine. La place et le rôle de l'université au sein des villes de l'aire métropolitaine doivent être définis.

Enfin, un dernier enjeu consiste à faire reconnaître les compétences développées au sein de l'aire métropolitaine à l'international et donc à les rendre lisibles.

Les pôles de compétitivité qui couvrent l'aire métropolitaine sont des outils construits notamment pour permettre de renforcer les liens entre universités, laboratoires de recherche et entreprises. L'aire métropolitaine travaillera en partenariat avec eux sur le champ du rayonnement international ou de l'insertion des PME innovantes dans les dispositifs.

L'aire métropolitaine fait de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers une priorité. Cela renvoie à la structuration et à la lisibilité d'un pôle universitaire d'envergure internationale mais aussi à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers (accompagnement, hébergement, insertion, ...).

Une des réponses possibles est un travail de mutualisation des moyens en regroupant l'ensemble sous une entité unique métropolitaine. Ce travail est déjà entamé dans le cadre du PRES et mérite d'être renforcé dans son ambition et soutenu dans sa mise en œuvre. Il doit également permettre une plus grande lisibilité internationale mais aussi locale des compétences développées au sein de ces institutions.

L'aire métropolitaine doit se doter d'une stratégie de positionnement sur un certain nombre de secteurs de recherche qu'elle identifie comme ceux sur lesquelles elle peut ou veut faire référence. Ce travail doit se faire en partenariat avec les laboratoires et les entreprises des secteurs concernés et se traduire par la prise de leadership dans certains réseaux de coopération scientifique européens ou mondiaux. Cette stratégie permettra un ciblage et un renforcement du soutien public vis-à-vis de certains laboratoires tout en positionnant l'aire métropolitaine sur la carte européenne des pôles d'excellence en recherche et développement.

Ces perspectives de mise en relation des compétences scientifiques et de l'activité économique constitueront à terme de forts leviers d'identité. Ils généreront et amplifieront des effets d'unification, de cohérence territoriale et de notoriété. Il convient toutefois de centrer l'action de la Conférence sur des opérations de court terme pour lesquelles les collectivités présentes ont un pouvoir de décision et de réalisation avec des moyens propres, comme les pépinières d'entreprises associées aux laboratoires de recherche.

Enjeux	• Traduire le potentiel scientifique de l'aire métropolitaine dans l'activité économique • Ancrer l'aire métropolitaine dans l'économie de la connaissance • Rendre lisible l'activité universitaire et de recherche à l'échelle mondiale • Conforter l'action des pôles de compétitivité par des actions partenariales entre agglomérations
Feuille de route	Les pôles de compétitivité visent dans une démarche partenariale, à créer et développer des synergies entre les activités de formation, de recherche et industrielles. Ils doivent permettre de développer les activités industrielles et l'emploi et de conforter les territoires. <i>Ambition</i> La mise en œuvre de l'action dans ce cadre se déclinera au travers de plusieurs chantiers. Dans un premier temps la priorité portera sur trois thèmes de nature à se traduire rapidement dans les faits : • mise du potentiel scientifique au service des acteurs économiques, • développement et optimisation des interfaces recherche/entreprises, • mise en complémentarité des pépinières d'entreprises installées au sein des différentes communautés d'agglomération.
Initiatives	Trois pôles d'actions avec : 1. Le pôle "Cancer-Bio-Santé" 2. Le pôle Aéronautique-Espace-Systèmes Embarqués 3. Le pôle AGRIMIP innovation 1. Le pôle " Cancer-Bio-Santé " est articulé autour du Cancéropôle de Toulouse avec notamment les groupes Pierre Fabre, SANOFI, divers laboratoires de recherche publics et privés, associés à un Centre de traitement du cancer : l'objectif est de créer des synergies entre ces différents opérateurs et de renforcer les compétences scientifiques de l'Aire Métropolitaine dans le domaine de la lutte contre le cancer. Cette action doit être menée en partenariat avec les villes moyennes et leurs établissements hospitaliers de rattachement. Ainsi le traitement du cancer, sur le terrain se rapprochera des techniques et des thérapies les plus performantes par l'effet, d'un niveau médical et de recherche organisé autour d'une tête de recherche d'un niveau élevé à l'international. Le partenariat avec les villes moyennes et leurs établissements engagera des croisements de compétences transversales, sur le triangle Albi - Castres - Mazamet avec le Centre d'Intelligence Scientifique et Economique du Cancer (CISEC) ou encore avec le Centre Universitaire de Montauban,... 2. Sur le pôle " Aéronautique, Espace et Système Embarqués " constitué autour d'Airbus, de l'ensemble des industries de construction aéronautique, de l'espace et d'entreprises d'électroniques, les projets nouveaux structurants pour l'Aire métropolitaine sont la création "d'Aérospace Campus" sur le site de Montaudran, ou encore le développement de l'usine de démantèlement d'avions situé à TARBES. 3. A ces pôles validés, s'ajoute un nouveau projet de pôle de compétitivité "AgrimIP-Innovation" : la volonté de création de ce pôle a été affirmée le 13 mars 2006 par les acteurs de l'industrie agroalimentaire et des agro-ressources associés aux partenaires de la recherche et de la formation. Dans une vision de plus long terme, le travail sera engagé sur : • Les modalités d'accompagnement de pôles de compétitivité et d'excellence scientifique par les collectivités, • Le renforcement de la lisibilité et du rayonnement international des compétences scientifiques métropolitaines, • L'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers, en accompagnement des politiques notamment engagées par le Conseil Régional.
Calendrier	• D'ici fin 2008 : rencontre partenariale avec les communautés d'agglomérations, le Conseil Régional, l'Etat, les Conseils Généraux. • 2008/2009 : création de synergies avec les acteurs de terrains, agences de développement, Universités/Ecoles, CCI.

2^e axe : SOUTENIR LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

ACTION 2-2

Développer une stratégie sur les industries créatives

Les industries créatives sont définies comme suit : « *industries qui ont leurs origines dans la créativité, la compétence et le talent individuels et qui ont un potentiel de création de richesses et d'emplois basé sur la fabrication et l'exploitation de la propriété intellectuelle.* »

Elles regroupent des domaines aussi variés que : l'industrie des loisirs numériques, les TIC, la publicité, la production audiovisuelle, l'édition, le design d'intérieur, de mode ou industriel, l'architecture, les arts de la rue, l'industrie du cinéma, la photographie, ...

L'enjeu pour l'aire métropolitaine est de trois ordres :

- **économique** en tirant profit du très fort potentiel économique associé aux industries créatives,
- **qualitatif** car les industries créatives sont un des indicateurs de performance des métropoles internationales,
- **identitaire** car les industries créatives sont un vecteur puissant de l'identité et de l'image d'une métropole.

L'aire métropolitaine toulousaine peut se prévaloir d'une forte présence industrielle traditionnelle ou plus récente mais aussi d'un secteur créatif aujourd'hui disséminé et peu reconnu localement alors qu'il a parfois une aura internationale notamment dans les domaines des arts graphiques et du design.

Portée par l'innovation ainsi que par son réseau créatif, l'aire métropolitaine possède les atouts nécessaires au développement des industries créatives.

Pour ce faire, et dans un premier temps, un travail visera à réaliser une expertise sur les singularités locales avant, ensuite, de nommer une personnalité créative à forte notoriété et de mettre en place une mission spécifique.

Ce chantier s'articule autour d'opérations de très court terme, très ancrées sur le savoir faire et le fonctionnement économique local, pour lesquelles la Conférence dispose d'un pouvoir de décision et des moyens propres. Les priorités proposées disposent d'une grande dimension symbolique. Elles sont un levier identitaire important pour les milieux économiques locaux. Dès lors que les spécificités à promouvoir auront été repérées, une personnalité de grande renommée dans les domaines définis peut jouer un effet d'entraînement et piloter une mission en charge d'élaborer des propositions opérationnelles. La comparaison avec les exemples proches de Barcelone, Santander ou Lisbonne peut s'avérer fructueuse.

Enjeux	• Renforcer l'attractivité internationale de l'Aire métropolitaine • Participer à la diversification de l'économie métropolitaine en favorisant la création de richesses liées à la propriété intellectuelle
Feuille de route	L'aire urbaine dispose d'importants atouts économiques, sociaux et environnementaux. Dans le contexte d'internationalisation de l'économie et de compétition que se livrent les métropoles au niveau national, européen et mondial, le positionnement futur de l'aire urbaine dépend de la capacité du territoire à : • Préserver les atouts dont il dispose, • Répondre aux besoins nouveaux des habitants et des entreprises suscités par la croissance, et aux attentes engendrées par l'ambition européenne affichée, • Renforcer les objectifs partagés par les collectivités en matière de développement et de complémentarité des fonctions métropolitaines.
Ambition	
Initiatives	Les premiers temps de travail seront consacrés à l'affinement du diagnostic posé par Algoè dans l'étude "Positionnement international de l'aire métropolitaine toulousaine" dans le domaine des industries créatives. La deuxième phase consiste à définir et à valider un plan stratégique de développement du secteur en s'appuyant sur les exigences du développement durable pour susciter de la créativité, comme le projet " ECOPOLE ". Elle sera conduite par une personnalité reconnue permettant à la fois de donner de la visibilité à la démarche engagée mais aussi de fédérer les acteurs " créatifs " de l'aire métropolitaine mais aussi externes. La stratégie de positionnement sera construite notamment après un travail de benchmark international indispensable dans un secteur où les territoires se livrent à une concurrence très acharnée. Enfin, la mise en œuvre de la stratégie retenue sera assurée par une mission " industries créatives " dont les contours restent à définir. Elle pourra s'inspirer des travaux menés sous la direction de Nantes Métropole dans le projet européen ECCE.
Organisation du partenariat	• Le premier niveau de partenariat concerne les acteurs qui potentiellement sont mobilisables aux côtés de l'Aire métropolitaine dans la défense d'enjeux communs. Peuvent être concernés : repartir du travail d'Algoè pour identifier les gisements, les pépites exploitables, recenser les initiatives déjà existantes auprès du Conseil Régional, des Communautés d'Agglomération. • Le deuxième niveau concerne, au-delà du premier niveau, les maîtres d'ouvrages potentiels, les opérateurs et les financeurs : Etat, CCI. • Le troisième niveau est d'ordre technique. Il s'agit de mener un travail de pédagogie auprès des élus (visites d'expériences, colloques, rencontres d'élus français ou européens,...). Il peut être proposé de construire un modèle de développement des industries créatives qui irrigue les polarités de l'Aire métropolitaine et n'aboutisse pas à une surconcentration dans un espace très réduit de l'aire urbaine.
Calendrier	• D'ici fin 2008 : Recenser les initiatives déjà existantes • 2009 : Démarrage du travail pédagogique

2^e axe : SOUTENIR LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

ACTION 2-3

Faire de la culture métropolitaine un vecteur de rayonnement international

Dans le domaine culturel, l'aire métropolitaine fait le constat d'un foisonnement d'initiatives et d'acteurs peu ou pas reliés entre eux. Ce potentiel est aujourd'hui très mal appréhendé faute de données centralisées et mises à jour. Un premier travail permettra de faire un état des lieux le plus complet possible des acteurs culturels de l'aire métropolitaine. Ce travail devra également analyser les éléments qui contribuent à l'émergence de ces acteurs, à leur développement ou bien les manques qui expliquent leurs difficultés.

Les actions envisagées pour renforcer le rayonnement international s'articulent autour du principe de mutualisation. Elles concernent la mise en réseau des acteurs culturels métropolitains, le soutien à la candidature de Toulouse au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2013, la diffusion d'un agenda culturel métropolitain et la création de supports de valorisation et de diffusion du patrimoine artistique.

Des actions plus intégrées pourront s'envisager dans un deuxième temps comme la mise en place d'un système commun de réservation, d'une tarification de type « pass » ou encore la définition d'une institution culturelle métropolitaine.

Opérations à très fort levier identitaire, elles visent à favoriser une appropriation de l'identité métropolitaine par un accès aisé à un patrimoine de grande qualité mais dispersé et à de nombreux événements culturels dont les sources d'information sont aujourd'hui éclatées. Elles visent la notoriété européenne aussi par une visibilité accrue de grands événements mobilisant les désirs de créer et les capacités à coopérer. Elles cherchent à retenir et à attirer les talents et à organiser des retombées économiques sur l'ensemble du territoire. Nombreuses sont les possibilités à court terme, le pouvoir de décision de la Conférence est avéré pour peu que des négociations actives soient engagées avec les communes compétentes ainsi qu'avec les acteurs économiques de l'Aire Métropolitaine qui à Lille Métropole, Liverpool, Bilbao ou Milan ont démontré l'efficacité d'un partenariat entre public et privé.

-
- Enjeux**
- Faire émerger l'aire métropolitaine sur la scène culturelle européenne
 - Construire l'identité métropolitaine
 - Renforcer l'attractivité de l'aire métropolitaine
-

Feuille de route La candidature à "Toulouse Capitale Européenne de la Culture 2013" offre à l'aire métropolitaine l'occasion de créer à la fois, un nouvel élan autour d'un grand projet de développement du territoire, également de promouvoir la création et l'innovation sous toutes ses formes. Elle offre des retombées potentielles considérables en terme d'attractivité.

Ambition

A travers, des fabriques, des laboratoires, des espaces intermédiaires que sont aujourd'hui La Grainerie (Art du cirque), l'Usine (Arts de la rue), Mix'Art (Arts plastiques, musiques actuelles), appelés également les Nouveaux territoires de l'Art, l'Agglomération du Grand Toulouse a fait le choix de soutenir, au titre du volet culturel du Contrat d'Agglomération, et de relocaliser dans de nouveaux locaux, ces lieux non institutionnels reconnus d'intérêt communautaire.

L'aire métropolitaine doit également profiter de la dynamique de 2013 pour se positionner au cœur des réseaux européens et internationaux. Cette candidature doit révéler l'ouverture du territoire aux cultures de l'Europe de l'Est, conforter la proximité avec l'Espagne, l'attachement à ces cultures latines, le lien avec Barcelone, et au-delà de l'Europe, refléter la volonté de dialogue avec l'Afrique du Nord et le bassin méditerranéen en s'appuyant sur le partenariat avec la communauté de commune.

Initiatives

La mise en œuvre de cette action se déclinera au travers de plusieurs chantiers. Dans un premier temps, l'objectif est de rendre lisible et accessible le patchwork d'informations, de programmations, de lieux culturels de l'aire métropolitaine. Les acteurs culturels de l'aire métropolitaine seront appelés à se mettre en réseau. De manière très concrète, les premiers travaux porteront sur la création et la diffusion d'un agenda culturel métropolitain et d'un support de valorisation du patrimoine métropolitain.

Sur la scène internationale, un soutien sera apporté à la candidature toulousaine au titre de capitale européenne de la culture en 2013 ainsi qu'à la candidature d'Albi au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans un deuxième temps, un travail plus fin en terme d'intégration métropolitaine permettra d'ouvrir les chantiers d'une tarification culturelle commune ou encore d'une institution culturelle métropolitaine.

Organisation du partenariat

Le premier niveau de partenariat concerne la Communauté de Communes, la Communauté d'Agglomération, la Ville de Toulouse, l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional organisés en cadre associatif dans le but d'affiner le projet métropolitain.

Calendrier

Début 2008 : organiser des réunions de travail entre la Ville de Toulouse, la CC du Pays de Pamiers, la CA du Grand Toulouse et l'auat.

2^{ème} axe : SOUTENIR LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

ACTION 2-4

Construire l'identité métropolitaine

L'aire métropolitaine toulousaine est riche d'un patrimoine historique remarquable mais possède peu de bâtiments emblématiques qui, par leur histoire ou leur architecture, participent de l'image et de la reconnaissance internationale. L'enjeu pour l'aire métropolitaine est de traduire sa volonté de positionnement international, d'exprimer ses compétences et son identité au travers de réalisations urbanistiques et architecturales d'envergure.

Le patrimoine remarquable de l'aire métropolitaine mérite une mise en scène permettant d'en faire des facteurs d'identification à l'international mais aussi au niveau local. Il faut cependant veiller à modifier l'image actuelle renvoyée par le territoire d'un patchwork patrimonial duquel n'émerge aucun emblème. La candidature d'Albi à l'UNESCO au titre du patrimoine mondial est un des axes de renforcement de la visibilité de l'aire métropolitaine.

La qualification et le renforcement des équipements de centralité des villes moyennes sont une occasion de travailler sur des réalisations non plus imposantes par leur taille mais plutôt par leur degré d'intégration de critères d'excellence architecturale, urbanistique et environnementale de niveau international.

Avec un pouvoir de décision effectif et peu de moyens, la Conférence peut décider et mettre en œuvre des opérations symboliques. Elles constituent des leviers d'identité non négligeables, favorisent une unification territoriale, une appropriation et une visibilité accrue du territoire métropolitain qui met en valeur un patrimoine historique et urbain de qualité et en assure son renouvellement avec exigence.

Enjeux	• Atteindre les standards internationaux de qualité urbaine • Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'aire métropolitaine • Donner sens à la métropolisation aujourd'hui plutôt subie que choisie
Feuille de route	L'aire métropolitaine toulousaine souhaite se positionner dans les 20 métropoles européennes qui comptent en 2020. Au-delà de la mise à niveau afin d'atteindre les standards des métropoles internationales (transport, services, culture, université...), l'aire métropolitaine doit se différencier pour faire valoir une identité propre.
Ambition	
Initiatives	1 - Identifier l'aire métropolitaine dans ses utilisations quotidiennes Il s'agit ici de faire prendre conscience à l'usager métropolitain de l'appartenance à une communauté de destin. • faciliter les déplacements intermodaux au sein de l'aire métropolitaine (ticket unique, ...), • mettre en place une réflexion sur l'offre culturelle métropolitaine (calendrier métropolitain des événements, programmation partenariale, offre métropolitaine de résidences artistiques, réseau des musées iconographiques, ...), • repérer et mettre en scène les équipements métropolitains. 2 - Construire l'expression symbolique de l'aire métropolitaine • produire et diffuser un travail régulier d'analyse et représentation de l'aire métropolitaine, • définir un visuel et une charte graphique pour l'aire métropolitaine, • identifier les symboles de l'aire métropolitaine et en construire de nouveaux (architecturaux, industriels, artistiques, historiques,...), • construire et porter un discours politique partagé sur le projet métropolitain. 3 - Organiser la gouvernance de l'aire métropolitaine • doter l'aire métropolitaine d'une existence juridique (association), • organiser la représentation de l'aire métropolitaine et son expression.
Organisation du partenariat	• La gouvernance Les partenaires sont ceux de la Conférence métropolitaine. Ils définissent dans les statuts de l'association les modalités de leur représentation. L'association pourra prévoir un mode d'association des acteurs mobilisés dans le groupe de réflexion. • Le symbolique Au-delà des membres de la Conférence métropolitaine, le partenariat à construire autour du symbolique associe les villes, • La métropole quotidienne Les partenariats sont ici à construire au cas par cas en fonction des thématiques abordées autour d'un noyau initial constitué des membres de la Conférence métropolitaine.
Calendrier	2008 • adoption des statuts de l'association • définition d'une identité visuelle de la métropole • mise en place des premiers groupes de travail sur la métropole quotidienne • construction de l'expression symbolique de l'aire métropolitaine

3^e axe : MUTUALISER LES CONNAISSANCES, COORDONNER L'ACTION

ACTION 3-1

Ouvrer pour une cohérence territoriale métropolitaine

Le cadre de vie des territoires de l'aire métropolitaine possède des qualités qu'il convient de préserver. Les travaux de planification stratégique engagés sur les communautés au travers des SCOT définissent les règles d'aménagement des territoires.

L'équilibre dans le développement des territoires au sein de l'aire métropolitaine nécessite une planification ambitieuse capable d'aller à l'encontre des effets induits naturellement par le développement de l'aire urbaine toulousaine (étalement urbain).

Plusieurs communautés de l'aire métropolitaine sont engagées dans l'élaboration d'un SCOT. Un partage et une présentation des travaux réalisés ou en cours permettront de créer une culture commune à l'échelle de l'aire métropolitaine, de partager les enjeux de chacun et les orientations retenues. Ce travail peut également permettre aux communautés non encore engagées dans cette démarche d'en mesurer plus concrètement l'intérêt.

La reprise des axes stratégiques du Projet métropolitain (l'intérêt métropolitain) dans les documents de planification des agglomérations sera un des éléments de sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de déterminer les conditions de réalisation du modèle de développement métropolitain constitué d'un pôle central et de pôles d'appui (les agglomérations moyennes). Les enjeux d'accueil de populations, d'emplois, de transports devront être partagés.

À destination d'un public étroit mais doté d'un pouvoir d'influence, cette opération n'a pas d'effet immédiat sur la construction de l'identité mais elle est un point de passage obligé à très court terme pour conforter la cohérence du territoire. Cette démarche peut être réalisée en relation avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) par exemple, pour lui donner une dimension "laboratoire expérimental" en France.

-
- Enjeux**
- Décliner les enjeux métropolitains dans les réflexions stratégiques des territoires communautaires
 - Constituer un réseau de compétences
-

Feuille de route Coordonner les visions stratégiques des agglomérations dans une perspective de
Ambition métropolisation positive en s'appuyant sur un réseau de compétences.

- Initiatives*
- 1 - Mise en place d'un réseau d'échanges**
- définition d'indicateurs d'évolution de l'urbanisation de l'aire métropolitaine (consommation d'espace et étalement urbain, logements, activité/emploi, espaces naturels, ...)
 - faisabilité et rythme de production : modalités de recueil des données, de traitement et de diffusion.
- 2 - Préparer un rencontre technique entre syndicats de SCoT de l'aire métropolitaine préalable à une rencontre des élus.**
- état d'avancement des démarches de SCoT,
 - présentation des enjeux métropolitains,
 - débat et confrontation avec les projets de SCoT,
 - points de divergence et de consensus.
- 3 - Rencontre des syndicats de SCoT de l'aire métropolitaine et de leurs présidents**
- Mise en évidence des points de divergence et de consensus entre projets de SCoT et enjeux métropolitains
 - Réflexions sur le développement des complémentarités territoriales au sein de l'aire métropolitaine
 - Pérennisation des échanges entre SCoT métropolitains

- Organisation du partenariat*
- Les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes engagées dans la démarche de coopération métropolitaine et leurs syndicats SCoT constituent un premier cercle de partenaires qui est l'espace de partage et de présentation des démarches engagées localement et à l'échelle métropolitaine.
 - Les personnes associées (Etat, Conseil Régional, Conseils Généraux, Chambres consulaires) sont amenées à présenter leur implication dans les SCoT et les enjeux ou les politiques qu'elles portent prioritairement
 - Les réseaux techniques définissent un mode de travail (contenu des échanges, périodicité des rencontres, outils de suivi, ...)
-

- Calendrier**
- 2008 : première rencontre entre syndicats de SCoT et agglomérations de l'aire métropolitaine.
 - 1^{er} semestre 2008 : organisation des partenariats.
-

3^e axe : MUTUALISER LES CONNAISSANCES, COORDONNER L'ACTION

ACTION 3-2

Mettre en réseau les services de développement économique

Il s'agit à terme de mener une promotion à l'échelle de l'aire métropolitaine en offrant une vision claire à la fois aux décideurs internes mais aussi aux investisseurs extérieurs. Doter l'aire métropolitaine et ses décideurs doivent se doter d'un outil partenarial d'observation des marchés de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

La construction de la connaissance du territoire s'établira à partir du travail d'un observatoire, à l'image de l'OTIE¹³, qui analysera le marché de l'immobilier d'entreprise sur l'aire métropolitaine puis dans un deuxième temps l'offre foncière sur le plan quantitatif mais également qualitatif.

Le tour de table constitué des communautés, de leurs outils opérationnels mais aussi des acteurs privés permettra de mener des opérations de promotion de l'aire métropolitaine auprès des investisseurs en s'appuyant sur une analyse partagée de l'offre et une stratégie commune au travers du projet métropolitain. Celles-ci pourront se concrétiser dans le cadre de salons professionnels (MIPIM ou SIMI par exemple).

Les opérations de communication à destination des milieux économiques et des investisseurs peuvent être réalisées à court terme, elles relèvent du pouvoir de décision de la Conférence et de moyens propres des intercommunalités présentes. Elles seront d'autant plus pertinentes qu'elles reposeront sur l'organisation, le partage et la diffusion d'informations fiables. Elles sont de nature à favoriser la notoriété et l'attractivité métropolitaine, tout en favorisant une meilleure cohérence territoriale.

13. Observatoire
Toulousain de l'Immobilier
d'Entreprise regroupant :
les professionnels,
les communautés
d'agglomération
du SICOVAL, du Muretain
et du Grand Toulouse,
la CCIT et l'AUAT.

Enjeux	• Mettre en cohérence les actions de développement économique et de promotion des communautés de l'aire métropolitaine • Rendre lisible la stratégie de développement économique de l'aire métropolitaine
Feuille de route	Mener une politique de développement économique cohérente à l'échelle de l'aire métropolitaine est une condition nécessaire pour atteindre le rang de métropole européenne ambitionné dans le projet métropolitain. Il s'agit de faire de l'aire métropolitaine un territoire de confiance pour les investisseurs parce qu'elle mènera une politique de développement lisible et cohérente.
Ambition	
Initiatives	1 - Constituer le socle commun de connaissances • Etendre à l'ensemble du périmètre métropolitain les travaux de l'Observatoire Toulousain de l'immobilier d'entreprise • Définir les complémentarités entre territoires métropolitains 2 - Définir une stratégie métropolitaine de développement économique • Réunir régulièrement les techniciens et les élus en charge du développement économique dans les communautés. • Partager les diagnostics, les stratégies en vue d'une meilleure cohérence et dans une logique de complémentarité en mixant les approches (universitaires, techniciens économiques mais aussi transports, ...) • Renforcer la stratégie territoriale des pôles de compétitivité. 3 - Mener des actions de communication et de promotion de l'aire métropolitaine • Présenter l'aire métropolitaine dans les salons professionnels tel que MIPIM ou SIMI • Travailler sur la notion d'ambassadeurs économiques de l'aire métropolitaine.
Organisation du partenariat	• Le premier cercle de partenaires constitué par les communautés doit créer une culture commune et rendre crédible l'approche d'un projet partagé de développement économique de l'aire métropolitaine. • Le deuxième cercle de partenariat regroupe les communautés mais également les collectivités ou structures qui développent une stratégie de développement économique : le Conseil Régional, les CCI, les pôles de compétitivité et leurs satellites (agences de développement, ...). • Le troisième cercle de partenaires est celui des entrepreneurs qui sont repérés comme pouvant "porter" l'image et la promesse de l'aire métropolitaine à l'international.
Calendrier	• 2008 : extension progressive du rayon d'action de l'OTIE, travail technique pour aboutir à la définition de la stratégie de développement économique de l'aire métropolitaine. Acter celle-ci lors d'une rencontre regroupant l'ensemble des décideurs politiques (en marge du forum annuel de l'OTIE ?) • 2009 : mise en œuvre des actions de promotion

3^e axe : MUTUALISER LES CONNAISSANCES, COORDONNER L'ACTION

ACTION 3-3

Développer un observatoire des dynamiques socio-économiques de l'aire métropolitaine

Doter l'aire métropolitaine et ses décideurs d'un outil d'observation des dynamiques démographiques et économiques afin de mesurer les évolutions et de permettre une prise de décision éclairée.

L'outil d'observation de l'aire métropolitaine sera le plus réactif possible en fonction de la disponibilité des données économiques et démographiques. Il permettra de mesurer les dynamiques en cours sur l'aire métropolitaine. Il pourra également servir à l'évaluation de la mise en œuvre du Projet métropolitain ou des documents stratégiques des communautés.

- Enjeux**
- Construire une connaissance partagée des dynamiques métropolitaines
 - Mener une analyse comparée des métropoles européennes de même niveau

Feuille de route Il n'existe pas aujourd'hui d'indicateur renseigné à l'échelle de l'aire métropolitaine permettant de suivre son évolution et son positionnement à l'international.

Ambition L'observatoire des dynamiques socio-économiques doit répondre à ce manque et doter les décideurs de l'aire métropolitaine d'un outil de suivi réactif, novateur en terme d'échelle d'observation et éclairant sur les dynamiques européennes.

- Initiatives**
- 1 - Étude de définition**
 - définition des Indicateurs de suivi (disponibilité, périodicité, ...)
 - identification du panel de métropoles européennes
 - définition du périmètre de diffusion

2 - Constitution du tour de table et production

Organisation du partenariat Deux niveaux de partenariats :

- le partenariat entre communautés de l'aire métropolitaine,
- le partenariat contributif incluant les organismes fournisseurs de données (ex : INSEE), l'université, les collectivités (Conseil régional, généraux), l'Etat.

- Calendrier**
- Premier semestre 2008 : études de définition
 - Fin 2008 : Premiers résultats

3^e axe : MUTUALISER LES CONNAISSANCES, COORDONNER L'ACTION

ACTION 3-4

Positionner l'aire métropolitaine sur la scène internationale

14. Intervention de
Dominique Foray
(Polytechnique Lausanne)
au cours du séminaire
prospectif du 27 octobre
2006

Les métropoles sont en concurrence à l'échelle mondiale. Elles ont en effet besoin pour leur développement, principalement basé sur l'innovation, de capter des ressources rares¹⁴ que sont : des hommes et des femmes formés, des connaissances et des savoirs-faire, des capacités financières et des complémentarités industrielles. Ces ressources rares sont pour les trois premières par définition très volatiles et fonctionnent par effet boule de neige. L'attractivité et le rayonnement métropolitain vis à vis de ces ressources est une combinaison multiple de facteurs parfois très éloignés en apparence de la cible. Le cabinet Mercer réalise chaque année une étude sur l'attractivité des principales villes européennes en termes d'investissements d'immobilier d'entreprise. Toulouse n'y figure pas au motif que son rayonnement culturel n'est pas perçu à l'échelle internationale.

L'aire métropolitaine toulousaine bénéficie d'une base de connaissance et de savoir-faire qui lui permet de penser en avance et qui est, aujourd'hui, relativement difficilement délocalisable. La densité de personnel de recherche, parce qu'elle est rare, associée à une présence technologique et industrielle ancienne en capacité de modernisation est une opportunité forte de développement d'une économie de la connaissance.

L'aire métropolitaine toulousaine ambitionne de faire partie des vingt métropoles européennes qui comptent dans trois domaines : l'économie, l'université et la culture.

Parvenir à ce statut impose de mener une stratégie précise et partagée entre les acteurs de l'aire métropolitaine. Elle suppose de travailler le positionnement international de l'aire métropolitaine et donc ses relations avec les autres métropoles : coopération, complémentarités...¹⁵

15. L'aire métropolitaine
pourrait par exemple
s'engager dans un
partenariat privilégié avec
Munich et Hambourg
dans le cadre d'une
complémentarité des
activités aérienne et
spatiale (Airbus, Galileo)
ou encore s'ancrer sur
un arc méditerranéen en
renforçant ses coopérations
avec Barcelone
(Algoè, analyse du
positionnement
international de l'aire
métropolitaine toulousaine)

Se positionner à l'international impose également d'investir le champ identitaire et des valeurs qui y sont rattachées. Ces dernières constituent la « promesse » de l'aire métropolitaine aux chercheurs, étudiants, entrepreneurs, artistes ou personnes qui l'analysent de l'étranger. Une métropole attractive se donne les moyens d'attirer des personnalités économiques, universitaires ou culturelles de haut niveau qui participent pendant leur séjour à l'enrichissement et au rayonnement de l'identité métropolitaine.

- Enjeux**
- Faire partie des 20 métropoles européennes « qui comptent »,
 - Rendre lisible par les acteurs internationaux la stratégie de développement métropolitaine en termes de contenus et de gouvernance,
 - Renforcer le positionnement « métropole moyenne » en croissance vis-à-vis des investisseurs, des entreprises et des individus

Feuille de route
Ambition

La mission relative au positionnement international de l'aire métropolitaine toulousaine a permis d'objectiver les forces et faiblesses du territoire sur les dimensions de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la culture et des dynamiques économiques. A partir de cette démarche mêlant regards d'experts, études exogènes et endogènes, des pistes d'actions visant un positionnement cible ambitieux et crédible seront élaborées.

- Initiatives*
- Un plan d'actions peut se construire autour de deux axes majeurs :
- renforcer l'innovation et la créativité sur l'aire métropolitaine : il s'agira de travailler sur la thématiques des Industries Créatives, avec la définition d'orientations phares (crédibles), d'identifier les connexions éventuelles à l'échelle de l'aire métropolitaine et de proposer un chaînage d'actions structurantes lisibles à l'échelle a minima européenne.
 - positionner l'aire métropolitaine sur la scène internationale : il s'agira de focaliser la réflexion sur l'enseignement supérieur et la recherche, par l'intermédiaire du PRES de Toulouse et de son "internationalisation", en s'appuyant sur les sujets de recherche de l'aire métropolitaine à forte reconnaissance internationale (économie, mécanique, aéronautique, ...).

- Organisation du partenariat*
- Mobiliser d'une part les acteurs majeurs de projets urbains, de la culture, du développement économique et/ou animateurs de filières créatives, ... et d'autre part les représentants du PRES de Toulouse, des secteurs de recherche, sur chacune des actions, autour des communautés de l'aire métropolitaine.

- Calendrier** 2008 :
- Consolider le diagnostic auprès de personnes ressources identifiées
 - Définir un panel d'actions de court ou moyen terme pour enclencher les dynamiques nécessaires autour des sujets.

IV - Construire une gouvernance métropolitaine

Affirmer, au travers du projet, une stratégie ambitieuse pour l'aire métropolitaine oblige à poser les bases d'une gouvernance métropolitaine pour la mettre en œuvre. Celle-ci ne peut se décréter mais sa construction et son renforcement doivent être des objectifs partagés.

Dans une note publiée en 2000¹⁶, l'OCDE affirme que mettre en œuvre une gouvernance métropolitaine est un préalable à toute conduite de plan stratégique métropolitain. Cette affirmation a été fortement reprise lors du séminaire prospectif de l'aire métropolitaine notamment par les acteurs économiques.

16. Des villes pour des citoyens : améliorer la gouvernance des zones métropolitaines, OCDE, 2000

La constitution d'une gouvernance métropolitaine a pour objet le renforcement des capacités de gestion publique du nouvel espace d'enjeux que représente l'aire métropolitaine aussi bien aux échelles régionale, nationale ou européenne. Cela impose de nouveaux partenariats entre collectivités locales et territoriales, avec l'État mais également le secteur privé et la société civile.

La gouvernance métropolitaine se doit d'être souple et réactive. Elle peut être à géométrie variable en fonction des sujets abordés.

La conduite du projet métropolitain amènera la Conférence métropolitaine à intervenir à trois niveaux :

- la maîtrise d'ouvrage directe,
- le portage d'actions en association avec les collectivités territoriales,
- la défense des intérêts métropolitains, l'animation ou la coordination de dispositifs en vue de la production de contributions.

Dans ce but, la Conférence a acté le principe de sa transformation en association. Ses objectifs s'articuleront autour de la mise en œuvre du projet métropolitain, la coordination des politiques publiques mises en œuvre sur les territoires de chaque communauté, le portage de l'intérêt métropolitain notamment dans les réflexions stratégiques engagées au niveau régional ou national.

L'ingénierie métropolitaine est pérennisée avec pour mission la production d'une connaissance métropolitaine partagée relative aux axes stratégiques du projet. Elle assure également le recueil et l'analyse des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du projet.

Annexes

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE CABINET ALGOË SUR LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE TOULOUSAINE.

Le cabinet Algoë a réalisé une étude visant à mesurer l'attractivité, le rayonnement et le positionnement international de l'aire métropolitaine toulousaine dans trois domaines : l'économie, l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que la culture. L'étude s'est construite autour d'entretien avec des acteurs « internationaux » de l'aire métropolitaine, d'études de classements dans les trois domaines, et d'une analyse multimédia permettant de mesurer le bruit médiatique de l'aire métropolitaine au travers de 12 000 publications à l'échelle de la planète. Cette synthèse reprend les principales conclusions de l'étude dans les trois domaines.

L'économie

Trois conclusions ressortent de l'analyse du tour d'horizon sur le champ économique. La première est que le rayonnement international demeure encore limité sur quelques critères clés : l'aéroport, les congrès et expositions, le marché de bureau. Sur ces différents points, il semble exister un potentiel de progrès non négligeable (au moins pour le marché de bureaux).

Le vrai facteur d'internationalisation de l'aire métropolitaine réside dans le terrain de l'économie de la connaissance et de son positionnement très fort sur l'aéronautique et le spatial et les perspectives offertes par la géo-localisation. Le triptyque innovation, enseignement supérieur et recherche fonctionne à plein régime. Il y a là un positionnement très fort qui se joue à l'échelle internationale avec des investissements lourds engagés : pôle de compétitivité, RTRA, Aérocampus sur des enjeux clés pour l'industrie du transport aérien et du spatial. Sur ces différents champs, l'aire métropolitaine exerce un rôle de leader à l'échelle internationale ; l'enjeu pour elle est de conserver ce leadership dans les années à venir face à la concurrence européenne, asiatique et américaine. L'un des leviers résidera dans une politique forte d'attraction de talents et de pointures internationales : il faut dépasser « l'entre soi », relevé par quelques témoins rencontrés dans le cadre de l'étude.

De ce paysage, il ressort que l'on ne peut pas encore qualifier l'aire métropolitaine de métropole complète : des fonctions clés sont manquantes (pas de global Gateway, une certaine marginalisation par rapport aux grands flux économiques, etc.).

Pour autant, l'aire métropolitaine est perçue comme une star montante dans la hiérarchie des villes internationales. La problématique n'est pas forcément celle de la taille critique (quantitatif) mais plutôt du positionnement (qualitatif) que ce territoire souhaite occuper dans les années à venir.

L'enseignement et la recherche

L'aire métropolitaine toulousaine occupe une position qui est quelque peu paradoxale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Elle reste forte à l'échelle européenne mais ne permet pas de disposer d'une véritable visibilité :

- L'aire métropolitaine toulousaine est rarement présente en bonne position (exception faite de l'Université de sciences économiques dans le top 20 mondial)

dans les classements des universités et établissements d'enseignement supérieur (Times, Shanghai, classement du CEST...);

- Cette position est paradoxale au regard de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche et de ses positions d'excellence sur un grand nombre de champs.

L'enseignement supérieur est un marché de plus en plus concurrentiel et internationalisé, il y a certainement un axe important de travail à conduire pour améliorer la visibilité internationale du pôle d'enseignement supérieur et de recherche de l'aire métropolitaine et lui faire gagner des places dans les classements. Il ressort de ce travail la faiblesse de l'analyse toulousaine de son degré d'ouverture universitaire sur l'international. Il a été impossible de recueillir des données sur l'internationalisation des enseignements, l'accueil d'étudiants Erasmus ou de doctorants, post-doctorants et enseignants étrangers, la mobilité internationale des étudiants et chercheurs toulousains par exemple.

La marque d'un territoire joue en effet fortement dans l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur. Réciproquement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont des éléments clés pour l'attractivité d'un territoire. Il y a donc un partenariat fécond à explorer.

La culture

Facteur d'attractivité pour les nouveaux talents du territoire mais plus globalement vecteur de créativité et d'expérimentation pour de nombreux secteurs d'activités présents sur l'aire métropolitaine, la culture et plus fondamentalement l'art sont des valeurs à ne pas négliger pour affirmer un positionnement international. La « relative » faiblesse de l'offre culturelle internationale toulousaine est identifiée par Mercer comme un handicap suffisamment fort pour ne pas intégrer Toulouse dans son classement « Quality of living 2006 » portant sur 200 métropoles mondiales alors que Lyon (37^{ème}) et Paris (33^{ème}) y occupe une place intéressante.

Si le rayonnement culturel international possède une marge de progression importante aujourd'hui, c'est aussi un fer de lance reconnu et accessible du projet métropolitain entre Toulouse et ses partenaires. Des pistes préalablement esquissées au travers, notamment, des musées monographiques et la naissance éclatée de « fabriques » d'art sur l'ensemble de l'aire métropolitaine laisse penser qu'une énergie créative est à l'œuvre.

L'aire métropolitaine toulousaine cultive un certain paradoxe, en naviguant entre une visibilité internationale grâce à son patrimoine et à ses productions classiques (Opéra, Orchestre...) et ses niches créatives (arts de la rue et du cirque, design, mode...) qui pourraient être de véritables leviers de rayonnement si un choix de positionnement international était effectué.

Assurer son développement, sur les pistes d'excellence, à l'international, en bâtissant un projet métropolitain sur une logique de programme culturel apparaît comme un enjeu à la fois majeur et accessible pour les années à venir.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE CABINET LAVILLEDEMAIN SUR L'IDENTITÉ DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE TOULOUSAINE

Le cabinet Lavilledemain a travaillé sur l'identité métropolitaine toulousaine. Cette mission a été conduite principalement au travers d'entretiens avec une quarantaine d'acteurs (politiques, techniques, culturels, économiques, universitaires...) de l'aire métropolitaine et de l'analyse des documents de communication édités par les institutions (communes, intercommunalités, musées, agences de développement...). Elle a permis de poser un diagnostic complété par une analyse permettant de dégager les opportunités qui a été exposé lors de l'atelier de Pamiers en juin 2006 consacré à l'identité et à la culture métropolitaine. Ce travail a ensuite servi de base à la construction d'une grille multicritère utilisée comme outil de classement de la pertinence des actions du projet au regard de la construction de l'identité métropolitaine.

La métropole existe au travers d'infrastructures collectives (transports, communication, énergie) mais aussi au travers d'infrastructures sociales (formation, santé, assurance, diffusion du savoir et de la connaissance), professionnelles (tissu industriel spécifique, réseau de sous-traitance) et politiques (partage d'expériences, convergence autour de référentiels spécifiques, solidarité des cadres collectifs d'action et d'anticipation). Ce vitrail de représentations amène à parler d'identités métropolitaines plutôt que de l'identité métropolitaine.

Identités métropolitaines : au croisement du temps, de l'espace et des thèmes

Les identités métropolitaines se construisent de façon dynamique et combinée dans le temps, l'espace et sur différents thèmes.

Le temps : il convient de distinguer le temps long, celui de la mémoire collective partagée, qui évoque pour l'aire métropolitaine, les Comtes de Toulouse, l'esprit d'autonomie et d'indépendance, le catharisme, la richesse agricole du pastel, le rugby comme rituel... et le temps court qui s'incarne dans l'aéronautique, les technologies de pointe, la forte croissance urbaine ou encore « les nouveaux troubadours »...

L'espace : l'identité métropolitaine combine au moins quatre espaces différents (le régional, le national, l'europpéen et le mondial)

Les thèmes : l'identité métropolitaine va se cristalliser sur des thèmes variables (l'aménagement du territoire, le développement économique, les arts, la culture, la recherche et l'université,...)

La combinaison de ses trois facteurs forge les différentes facettes de l'identité métropolitaine qui par nature est donc composite.

Identités métropolitaines : trois types de dynamiques

Au gré des combinaisons temps-espace-thèmes, trois types de dynamique émergent :

- une identité singulière au travers du rugby, de la langue d'oc de l'art culinaire ou de la brique qui, au croisement du temps long, de l'espace urbain régional et

du thème des référentiels culturels, sont fortement inscrits dans la mémoire et le patrimoine

- une identité partagée sur les champs de l'aéronautique, de l'aérospatial et des systèmes embarqués qui, au croisement du temps court, de l'espace européen ou mondial et du thème économie, trouvent aujourd'hui une traduction organisationnelle dans le pôle de compétitivité AASE ou sont des ponts de coopération avec d'autres territoires (PACA par exemple).
- une identité décalée entre territoires administrés et espaces fonctionnels qui, au croisement du temps court, de l'espace régional et du thème de l'aménagement du territoire, démontrent dans leurs superpositions un décalage important entre les bassins de vie, les modes de pratique et d'usage des territoires par les habitants et l'organisation administrative et politique.

Selon les combinaisons, la construction identitaire se solidifie dans des dynamiques solidaires (exemple : temps court, espace européen ou mondial, thème recherche université) ou conflictuelle (exemple : temps court, espace régional, thème aménagement du territoire).

Identités métropolitaines : dans le réel, le symbolique et l'imaginaire

L'identité métropolitaine se construit sur des strates à trois niveaux :

- **le réel** : le vécu des populations, les réalisations,
- **le symbolique** : les discours, l'expression politique, médiatique, les représentations iconographiques, cartographiques, artistiques, cinématographiques, littéraires...
- **l'imaginaire** : les mythes qui fondent la mémoire collective, les espoirs, les fantasmes, les peurs...

Les discours, esthétique, anthropologique et juridique, sont la porte d'entrée pour faire le diagnostic de ces strates. Le discours esthétique définit une urbanité sur fond de ruralité, une figure de l'inaltérable qui donne capacité à travailler dans l'hyper moderne sans crainte de perdre son identité profonde. Le discours anthropologique est très riche notamment au travers de la cartographie. Cette dernière présente parfois des représentations contradictoires en fonction des institutions qui les produisent. Un des points charnière dans la construction d'une identité métropolitaine est la capacité d'articulation entre le discours anthropologique et le système de décision qui le transforme en discours juridique puis en réalisation. Ce lien n'est pas évident aujourd'hui. Le discours juridique métropolitain est aujourd'hui inexistant en tant que tel.

Cette situation est le reflet du morcellement de l'aire métropolitaine qui semble avoir fait le choix implicite d'une métropole réseau plutôt que d'une métropole territoire. La première, faiblement porteuse d'identité, travaille sur le champ du développement économique, dans le cadre d'engagements fluctuants qui construisent une solidarité à la carte. La seconde, fort vecteur d'identité, s'incarne dans le champ politique par la construction d'engagements permanents avec un objectif de solidarité territoriale. L'identité en réseau est fragile car clivante. Le réseau ne peut pas, à terme, exister en dehors du territoire qui compose son substrat.

Identités métropolitaines : quatre thématiques fortes

Quatre grandes thématiques structurantes ont été identifiées pour l'aire métropolitaine toulousaine.

- **La nouvelle frontière** : l'espace (conquête de l'espace, modernité, développement économique, fierté). Cette thématique s'inscrit dans le réel, le symbolique et l'imaginaire. Le risque, pour la construction de l'identité métropolitaine, est l'installation d'un décalage entre la symbolique de la notoriété internationale et la réalité d'un développement économique local peu réparti.
- **La ruralité** : des villes à la campagne. Inscrite dans le réel et l'imaginaire, cette thématique fortement identitaire, doit faire face à trois risques. Un premier de déphasage entre une mentalité de « rente foncière » et celle liée à une culture émergente de l'économie de la connaissance (partage, échange, coopération). Un second d'effacement car aujourd'hui le réseau métropolitain s'extrait des territoires en niant les espaces interstitiels. Un troisième de complémentarités à définir avec la Région Midi-Pyrénées qui est une institution récente encore en affirmation.
- **La croissance et l'innovation** : au travers du « mythe de la croissance », fierté de l'agglomération toulousaine, et de « l'espoir métropolitain » qui légitime la participation des villes moyennes au projet. Présente sur les plans imaginaire, réel et symbolique, cette thématique présente les risques d'une poursuite de la concentration des activités à forte valeur ajoutée dans le cœur de la métropole, d'une congestion des infrastructures freinant le développement de l'aire métropolitaine, de l'appropriation exclusive par l'aire urbaine toulousaine de l'image de la métropole. Deux obstacles empêchent cette thématique d'être pleinement structurante pour l'identité métropolitaine : l'insuffisante anticipation de la croissance dans l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine et la faiblesse de la « culture urbaine » dans la gestion de l'espace (faible densité de l'habitat par exemple).
- **Le patrimoine, l'art et la culture occitane** : indépendance régionale et esprit de résistance. Cette thématique, ancrée dans le réel, le symbolique et l'imaginaire, doit surmonter deux obstacles : la sous-estimation de la valeur d'un patrimoine géré sans vision d'ensemble et l'éclatement de l'information culturelle entre divers médias. Les risques sont de deux ordres : le morcellement de l'image à cause de l'importance accordée à la « rhétorique documentaire » (photographie, multiplicité de détails, fragmentation de l'information) mais aussi la perte de sens de l'art et du patrimoine au profit de la seule représentation iconique.

Trois orientations pour construire l'identité métropolitaine :

- **Interroger le rôle du « politique métropolitain »** dans sa responsabilité de « médiation métropolitaine ». Il s'agit d'ancrer l'identité par l'appropriation et l'intégration des espaces, des acteurs et des habitants. Cela se traduit d'abord par une stratégie de communication (contenus et sens) permettant d'interpréter l'histoire et de consolider la mémoire collective notamment au travers de rituels métropolitains, ensuite par l'expression d'orientations débattues, l'affichage d'un programme et la réalisation de projets emblématiques pour donner du sens au futur et consolider les cadres collectifs d'action et d'anticipation et enfin, par la construction du lien social et l'incarnation du collectif métropolitain.
- **Ancrer l'identité métropolitaine (imaginaire et symbolique)** dans le réel en se saisissant à l'échelle métropolitaine de la croissance urbaine, de l'innovation technologique et des nouvelles filières économiques. Construire la métropole apprenante en assurant l'intégration économique des sous-traitants des activités de pointe par la formation et réinvestir les savoir-faire acquis dans d'autres filières. Réaliser une véritable planification et une programmation du développement de l'aire métropolitaine afin d'ancrer les retombées du développement économique sur l'ensemble du territoire métropolitain. Définir des coopérations avec la Région en énonçant les responsabilités de la métropole dans la dynamisation des activités du milieu rural et de l'espace agricole (dans le cadre d'Agrimip par exemple)
- **Organiser un territoire solidaire** en s'appuyant sur la qualité de vie de l'espace métropolitain. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques de l'habitat, de l'enseignement (des premiers cycles jusqu'au supérieur), d'équipements qui permettent de préserver l'urbanité des villes moyennes dans le but de maintenir et d'accueillir une population diversifiée. Cela doit également garantir la mobilité avec des infrastructures performantes en liaison avec le TGV, un renforcement des cadencements et une coopération des AOT. Une signal fort de cette coopération pourrait être la mise en œuvre rapide d'une billettique commune sur l'ensemble des réseaux de l'aire métropolitaine.

AVENANT N° 2 pour l'année 2007 à la convention-cadre du 20 novembre 2006

**entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine**

Entre :

- ♦ La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
représentée par son Président, désignée ci-après par « la CA de l'Albigeois »
d'une part,

Et

- ♦ L'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine,
représentée par son Directeur, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration,
désignée ci-après par « l'auat »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application de la convention-cadre signée entre la CA de l'Albigeois et l'auat le 20 novembre 2006 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la contribution de la CA de l'Albigeois est déterminé au regard du programme général de travail relatif à l'élaboration du projet métropolitain.

Article Unique - Montant de la contribution pour l'année 2007

Le montant de la contribution de la CA de l'Albigeois attribué à l'auat au regard du programme de travail et du budget prévisionnel approuvés en Conseil d'Administration du 30 Mars 2007 est de 7 287 euros (sept mille deux cent quatre vingt sept euros).

Fait en 4 exemplaires, à Toulouse, le

Pour la Communauté d'Agglomération
de l'Albigeois

Le Président,

Philippe BONNECARRERE

Pour l'Agence d'Urbanisme
et d'Aménagement du Territoire
Toulouse Aire Urbaine,

Jean-Marc MESQUIDA

Directeur

Annexe : Programme de travail